

# Loi modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) (10879)

A 5 05

*du 18 novembre 2011*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

## **Art. 1      Modifications**

La loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, est modifiée comme suit :

### **Art. 141 (nouvelle teneur)**

L'élection des membres de la Cour des comptes a lieu, conformément à l'article 141 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 15 novembre.

## **Art. 2      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.